



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 60632

Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les projets de refonte des programmes d'histoire et de géographie au collège et au lycée. En effet, en l'état actuel de la réflexion du groupe de travail disciplinaire auprès du conseil national des programmes, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale serait écartelée entre le collège (classe de troisième) et le lycée (classe de seconde). L'étude de la période de 1945 à nos jours disparaîtrait des collèges. En géographie, la France serait réduite à la portion congrue en troisième dans un programme ou figureraient les États-Unis, le Japon et l'Allemagne, et étudiée en première seulement comme un sous-ensemble de l'Europe. Compte tenu qu'un nombre important d'élèves sera, après le collège, orienté soit vers l'apprentissage (ou l'enseignement de l'histoire et de la géographie n'existe plus), soit vers les lycées professionnels (ou la réforme ne prévoit pas d'horaires suffisants pour cet enseignement), cela voudra dire qu'un nombre important de jeunes quittera l'école sans avoir pu bénéficier d'un enseignement concernant l'histoire des cinquante dernières années ou la géographie du pays où ils vivent. Il lui semble qu'il y a là de graves dangers quant à la formation des futurs citoyens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre afin que soit assurée pour tous les enfants, dans le cadre de l'enseignement obligatoire, une connaissance historique et géographique du monde qui les entoure.

Texte de la réponse

Reponse. - Les avant-projets de nouveaux programmes élaborés par le groupe technique disciplinaire d'histoire-géographie dans le courant des années 1991 et 1992 ont fait l'objet d'une large diffusion et ont donné lieu à un débat vigoureux compte tenu du caractère novateur des propositions avancées par le groupe (en particulier, l'arrêt de l'étude proprement chronologique en fin de classe de seconde et l'introduction d'une histoire plus « thématique » en classe de première et terminale). Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, constatant que ces propositions étaient loin de faire l'unanimité dans un domaine par nature plus sujet que d'autres à d'après controverses, a décidé de ne pas mettre en application de nouveaux programmes pour l'instant. Il va sans dire que cette décision ne remet aucunement en cause la qualité du travail fourni par le groupe technique concerné, qui a eu le mérite de lancer la discussion sur des problèmes fondamentaux de l'enseignement de cette discipline. Pour ce qui est des lycées, la place de l'histoire et de la géographie est pleinement reconnue dans le cadre de la rénovation pédagogique qui entrera en vigueur à la rentrée 1993 en classe de première et à la rentrée 1994 en classe terminale. Cette discipline est en effet clairement affichée comme faisant partie des matières dominantes de deux séries de la voie générale : la série L (Littéraire) et la série ES (Économique et sociale). En outre pour ce qui est de la série L, les horaires ont été renforcés par rapport à ceux des actuelles séries A : quatre heures trois quarts en classe de première L contre quatre heures en A, et quatre heures et demie en terminale L contre quatre heures en A. Par ailleurs, dans la série technologique STT (Sciences et technologies tertiaires), l'horaire d'histoire-géographie a été augmenté d'une demi-heure en classe terminale par rapport à celui de l'actuelle série G, qui sur le plan des effectifs représente la série la plus importante de la voie technologique. Dans les autres séries, scientifiques et technologiques, l'histoire-

géographie conserve la place qui est la sienne actuellement, avec pour objectif de fournir aux élèves de ces séries un complément de culture indispensable pour comprendre les enjeux du monde actuel.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60632

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3455